

Programme de formation

## Votre immobilier professionnel en SCI

Différentes options s'offrent au chef d'entreprise en matière de détention de l'immobilier d'entreprise. Cette formation vous propose un panorama des possibilités qui existent et met l'accent sur la Société Civile Immobilière (SCI).

### Objectifs de la formation

A l'issue de cette formation, vous pourrez :

- ✓ Mesurer l'intérêt de la détention d'un immeuble par une SCI
- ✓ Analyser les éléments à prendre en compte pour la gestion en SCI sur un plan patrimonial et fiscal
- ✓ Identifier les règles juridiques et fiscales applicables aux SCI

### Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé.

### Programme

- **Panorama des possibilités**
  - L'inscription du bien immobilier à l'actif du bilan de l'entreprise individuelle
  - La conservation du bien immobilier dans son patrimoine privé
  - La Société Civile Immobilière
- **L'acquisition en SCI**
- **L'apport d'un bien existant à une SCI**
- **La fixation du loyer**
- **L'option à la TVA sur les loyers**
- **Les charges de l'immeuble**
- **Le statut fiscal de la SCI**
- **Le capital social de la SCI**
- **L'acquisition en crédit-bail**
- **Le démembrement temporaire d'usufruit**

### Intervenant



**Daniel Forestier**  
Expert-comptable et commissaire aux comptes

### Méthodes pédagogiques

Apports théoriques enrichis d'exemples concrets  
Réflexion et partage, mises en application et cas pratiques.  
Un support est remis aux participants au début de la formation.

### Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.  
Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

### Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.  
En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.



**Lundi 9 octobre 2023**  
De 9h à 12h30



**3 heures 30**



**Classe virtuelle, à distance** : caméra et micro obligatoires



**20 personnes maximum**



**Tous professionnels**



**Adhérent :**

Inclus

**Autres publics :**

150 € HT – 180 € TTC



### Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85